

Liberté Égalité Fraternité



Voyageurs, ne ramenez pas un animal d'un pays touché par la rage.

Pensez à faire vacciner votre animal lorsque vous partez à l'étranger.

AVANT VOTRE VOYAGE



Un animal qui voyage, c'est un risque de rage! Respectez la réglementation: elle est là pour vous protéger et le protéger.



Prenez contact avec votre vétérinaire **4 mois** avant votre départ.



Votre animal doit être **identifié**. N'oubliez pas son **passeport**.



Le **vaccin** contre la rage de votre animal doit être à jour ; une **prise de sang** est nécessaire pour les pays à risque.



La démarche obligatoire prend entre 1 et 4 mois en fonction du pays de destination.

PENDANT VOTRE VOYAGE



Ne touchez aucun animal errant.



Ne ramenez pas d'animal ne répondant pas aux obligations réglementaires.



Un animal ramené illégalement peut être infecté et vous contaminer.



Si vous vous faites mordre, griffer, lécher sur une plaie, contactez un médecin ou les autorités sanitaires locales.

À votre retour : présentez votre animal aux autorités de contrôle.

La rage, un risque toujours d'actualité



LA RAGE TUE
UNE PERSONNE
TOUTES LES 10 MINUTES
DANS LE MONDE.



ABSENTE EN FRANCE, LA RAGE EXISTE ENCORE DANS DE NOMBREUX PAYS.



LES CAS DE RAGE EN FRANCE PROVIENNENT TOUS D'ANIMAUX CONTAMINÉS À L'ÉTRANGER.



UNE FOIS LES SYMPTÔMES APPARUS, LA RAGE EST TOUJOURS MORTELLE.



garealarage.fr